Image not found or type unknown

Retrait argent au distributeur en dehors heures ouverture

Par **claudiox**, le **27/04/2024** à **15:23**

Bonjour,

En dehors des heures d'ouverture de mon agence et plus précisément durant la nuit, pour accéder au distributeur d'espèces situé à l'intérieur des locaux, il faut deverouiller la porte d'accès, en scannant sa CB .

Ayant procédé de cette façon, pour retirer des espèces durant la nuit, j'ai appris que la banque a porté plainte pour un acte de vandalisme dans ses locaux cette nuit là, et aurait désigné comme suspects à la police toutes les personnes identifiées , grace à leur CB, qui sont rentrés dans les locaux .

Est-ce que je vais devoir répondre à une convocation par la police et subir une garde à vue . ?

Par **BrunoDeprais**, le **27/04/2024** à **15:55**

Bonjour,

Seule la Police peut vous répondre. J'imagine qu'il devait y avoir une ou des caméras. Si vous n'avez rien fait de répréhensible, aucune raison de vous inquiéter.

Par **Henriri**, le **28/04/2024** à **11:17**

Hello !

Claudiox :

- *Est-ce que vous allez devoir répondre à une convocation de la police ?*

>> Oui... si vous recevez une convocation de la police.

- *Est-ce que vous allez subir une garde à vue ?*

>> Oui... si la police recueille des éléments valables pour vous soupconner particulièrement d'avoir commis un délit ou un crime (sinon vous pouvez dormir tranquille).

NB : comment savez-vous et êtes-vous certain que votre banque a désigné comme "suspects" toutes les personnes identifiées par l'utilisation de leur CB cette nuit-là ?

A+

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés